

# ASSURER LA REPRISE DE VOS DÉBLAIS DE CHANTIER



les matériaux au cœur de la *vie*™



PRATIQUE ET ÉCOLOGIQUE

## Accueillir vos déblais de chantier et proposer des solutions de recyclage

### Notre engagement : vous offrir un réseau de proximité pour accueillir vos déchets de chantier

Conformément à sa charte d'engagement, Lafarge Granulats vous offre des solutions proches de vos chantiers pour éliminer les déblais : 40 sites répartis sur toute la partie sud de la France. Ces déblais inertes de chantiers seront, soit utilisés sur place pour la réhabilitation de nos sites, soit réacheminés vers nos carrières et plateformes de recyclage.

### Facilitez vous la vie, optez pour le double frêt

Réduisez sensiblement vos coûts de transport en chargeant directement des granulats sur nos sites une fois vos déblais déposés et après avoir contrôlé la propreté de votre benne. Vous optimisez ainsi vos temps de transport et limitez les voyages à vide.

### S'inscrire dans une démarche environnementale

La reprise des déblais et le recyclage des matériaux s'inscrivent dans la démarche de développement durable du groupe Lafarge. Nos sites accueillant les déblais disposent tous d'arrêts préfectoraux et nous assurons un suivi conforme à la réglementation. La reprise des déblais et la traçabilité de leur stockage sont intégrées dans le cycle de l'aménagement du territoire et dans les démarches de réhabilitation et de réaménagement de nos sites. Le recyclage permet lui d'économiser et de préserver les ressources naturelles.

# Les règles pour déposer vos déblais en toute sérénité

Pour pouvoir déposer vos déblais en toute sérénité, voici les quelques règles et étapes à connaître. Nous sommes bien entendu à votre écoute pour toute question relative à la gestion des déblais dans votre région.

## Qu'est ce qu'un déchet inerte?

Les déchets inertes sont des déchets majoritairement minéraux, qui ne subissent aucune modification chimique, physique ou biologique, ne se dégradent ni se décomposent, et ne peuvent donc entraîner une pollution de l'environnement ou nuire à la santé humaine : terres et cailloux non pollués, matériaux minéraux naturels bétons, briques, tuiles et céramiques, carrelages, verres, mélanges bitumineux sans goudron, ...

## Quels sont les modalités d'acceptation?

Les producteurs de déchets doivent fournir un document préalable identifiant : les coordonnées de l'entreprise productrice, l'origine, la nature et la quantité des déchets. Si les produits proviennent de chantiers pollués, le résultat des tests vérifiant qu'ils ne dépassent pas les seuils réglementaires devra être fourni. Des tests de détection de goudron sur les enrobés bitumineux doivent être annexés au document préalable.

## Comment se déroule la réception des déblais?

A réception, le document préalable sera vérifié et les déchets feront l'objet d'un contrôle visuel avant déchargement, puis au moment du déchargement afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé.

**Sont strictement interdits :** Les bois, plastiques, métaux, déchets verts, plâtres, ordures ménagères et tous les déchets dangereux (huiles, hydrocarbures,...).



## Un commercial dédié

Des questions sur les sites accueillant les déblais proches de chez vous, nos solutions de recyclés, ou sur la réglementation?

Contactez votre commercial habituel, il répondra à vos questions et vous orientera vers le site de reprise de déblais le plus proche de votre chantier.

Toutes nos coordonnées sont également disponibles sur notre site Internet, rubrique Granulats, [www.lafarge-france.fr](http://www.lafarge-france.fr)

